

Rapport moral du Président

Assemblée Générale du 1^{er} avril 2023



Rapport moral du Président, Jean Christophe ALOË

Chers amis,
Chers amis chasseurs, chasseresses,

Nous sommes heureux de vous retrouver nombreux pour notre traditionnelle AG !
L'AG d'une Fédération de Chasseurs, c'est un toujours un moment fort et convivial.
C'est l'occasion de faire le point sur notre activité passée, sur les comptes, de prendre les décisions statutaires.
C'est aussi l'occasion de s'arrêter un moment pour réfléchir ensemble sur cette activité – l'amour de la chasse – qui nous réunit et nous fédère.
Aujourd'hui, chers amis, je le crains « La chasse n'est plus un long fleuve tranquille ». Notre liberté de chasser, notre indépendance, même parfois notre intégrité morale voire physique est attaquée de toute part.

La chasse, notre loisir, que dis-je notre passion commune, notre mode de vie est de plus en plus réglementée, attaquée en justice.
L'Europe nous pond des normes de plus en plus déconnectées du monde rural.
Nous sommes de plus en plus contraints en matière sanitaire ou encore par des lubies d'écolos. Bien souvent pour les écolos des villes, la seule action consiste à mettre un composteur sur leur balcon, ou une ruche sur le toit !
Avec cet activisme fort de certaines associations dites écolo et en faveur du bien-être animal, la chasse est devenue un sujet hautement médiatique voire politique !

On assiste à une inflation de propositions de lois parlementaires dont leur seul objectif est de laisser son nom à la postérité.
L'une veut interdire les colliers électriques pour nos chiens, l'autre, la dernière en date celle d'EELV, veut interdire la chasse le dimanche, pendant les vacances, la chasse à courre, les chasses traditionnelles ... ou encore celle du sénateur Chaize sur la sécurité qui veut imposer un contrôle médical à chacun d'entre nous avant de pouvoir prendre son permis chaque année.
La sécurité : Elle a bon dos ! Ne nous y trompons pas.
Ces attaques n'ont qu'un seul but : créer un sentiment de peur dans le grand public pour nous discréditer, et finalement interdire purement et simplement la chasse, et en particulier la chasse populaire. Sans la chasse populaire, il n'y plus de chasse en France.
Pourtant, la sécurité reste la priorité absolue de tous les chasseurs.
Et contrairement à la désinformation généralisée, les chiffres parlent d'eux-mêmes.
Dans notre département, les accidents ont baissé en 20 ans alors que dans le même temps, les coups de carabine ont été multipliés par 3.
Avec aujourd'hui 6500 sangliers et 4000 chevreuils prélevés, c'est plus de 52 000 coups de feu tirés.
Nous sommes en tant que fédération départementale très mobilisés sur la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs. Depuis 2020, nous avons l'obligation de vous proposer une formation décennale de remise à niveau des règles de sécurité.
Mise en place en octobre 2021, ce sont près de 3 000 chasseurs dans le Calvados qui ont été formés.
J'ai également mis en place en 2022 la nouvelle Commission de Sécurité à la chasse du Calvados, composée de tous les administrateurs, et que j'ai l'honneur de présider. Elle renforce les pouvoirs du Président notamment sur les poursuites disciplinaires que je pourrais engager à l'encontre des chasseurs ayant enfreint des règles de sécurité.
Et nous serons intraitables pour la sécurité de tous !

Cette année avec le conflit russo-ukrainien, nous avons vu que nos finances peuvent dépendre aussi du contexte géopolitique !

L'augmentation du cours des céréales nous touche de plein fouet avec l'explosion des dégâts liés quant à eux à l'explosion du Grand Gibier.

En 21/22, c'est au moins 6400 sangliers prélevés dans le Calvados, avec un cout total des dégâts de plus d'1 million d'euros.

Et pour 22/23, sans l'aide de l'Etat et sans le plan de résilience, nous devrions être à plus de 1,4 million d'euros de dégâts.

Je dois saluer ici, en présence du représentant de l'Etat, Monsieur le Préfet, l'attitude accompagnante du gouvernement : il a entendu nos appels répétés sur la situation financière intenable de certaines des Fédérations départementales dont la nôtre.

D'abord avec un Plan de résilience pour nous aider à pallier le prix des denrées alimentaires dans les dossiers d'indemnisation dégâts versées aux exploitants.

Avec ce plan, une enveloppe globale de 20 millions d'euros a été débloquée au niveau national pour venir en aide aux Fédérations. Pour le Calvados, c'est près de 350 000 euros touchés. Mais rappelons que cette somme a été intégralement reversée au monde agricole.

A ce plan de résilience, s'ajoute une enveloppe de 60 millions d'euros à répartir au niveau national dans les 3 années à venir.

C'est ce protocole d'accord qui a été signé par l'Etat, par la FNC et par le monde agricole en février dernier au salon de l'agriculture.

L'objectif : faire baisser de 20% dans les 3 ans, les surfaces détruites par le Grand Gibier en créant une coopération encore plus forte entre les Fédérations de Chasseurs et le monde agricole avec la mise en place d'une boîte à outils « Sanglier ».

J'en profite pour saluer à nouveau la présence des représentants du monde agricole du Calvados. C'est une coopération solide que nous avons mise en place depuis bientôt un an.

Nous nous réunissons tous les mois pour travailler sur le dossier dégâts en présence des services de l'Etat - la DDTM -, les louvetiers (M. BELLANGER), les jeunes agriculteurs et la FDSEA.

La méthode que nous expérimentons ensemble semble déjà porter ses premiers fruits.

Illustration de notre coopération : c'est un courrier commun envoyé en janvier 2023 aux 700 exploitants agricoles ayant déposé un dossier de demande d'indemnité à la Fédération au cours des 3 dernières années.

L'objectif : leur expliquer le nouveau cadre, les règles de notre politique d'indemnisation.

Notre volonté est d'accompagner les exploitants victimes de dégâts en leur proposant une politique préventive renforcée – et non curative - (tirs de nuit, répulsif, miradors, clôture etc.) et des mesures administratives, le cas échéant (battues administratives).

Pour autant, ils doivent prendre leur part de responsabilité ! s'ils ne jouent pas le jeu de nous prévenir de la date des semis, ou encore dès l'apparition des dégâts, alors nous appliquerons des abattements. La baisse des surfaces détruites est l'affaire de tous ! et pas uniquement celle des chasseurs.

Nous sommes également soumis au contexte climatique et environnemental.

La sécheresse que nous avons connue en 2022 a eu des conséquences sur la pratique de la Chasse en gabion. Avec l'interdiction de pompage ou de fortes restrictions sur certains secteurs comme sur le bassin virois ou le bassin de la Seulles.

On ne peut pas faire abstraction des aléas climatiques, car leur fréquence nous oblige à revoir nos pratiques :

la Fédération et les gabionneurs ont réalisé une démarche éco-responsable dans la gestion de l'eau

sur le secteur de la Divette. On y a mis en place un calendrier de pompage, des référents par secteur et une coordination.

La sècheresse a aussi des conséquences sur les espèces.

Elle nous oblige à prendre en compte la biologie des espèces. Et à être pleinement dans l'exercice de nos missions en protégeant la faune sauvage.

Comme en préconisant par exemple de ne pas prélever de chevrette avant le 1er novembre, au risque de faire un ou deux orphelins.

Autres sources d'inquiétude :

- la grippe aviaire :

En 2022, la France a vécu un épisode inédit avec pour conséquence dans le Calvados : l'interdiction d'utilisation d'appelants sur le DPM.

Pour les mares de chasse, des mesures de transport contraignantes pour les appelants ont été prises. Mais heureusement, il n'y a pas de mise en cause de la pratique de la chasse grâce au protocole sanitaire en lien avec la DDPP.

- La Tuberculose :

C'est aussi une source de préoccupation, en particulier pour les agriculteurs.

Mais dans ce dossier aussi, les chasseurs prennent leur part de responsabilité avec un travail de vigilance et de surveillance sanitaire du territoire.

Nous avons d'ailleurs signé une convention avec la DDPP en 2022 et renouvelable dans le cadre du dispositif Sylvatub. Une feuille de route contre la tuberculose bovine (2023 – 2026) a été signée en mars avec le GRDS, la chambre d'agriculture, la préfecture, et le groupement vétérinaire.

Bref, vous l'aurez compris, les sources d'inquiétude sont grandes, les attaques permanentes contre nous nombreuses.

Mais face à ce climat délétère, nous avons qu'une seule solution : restons unis, fiers de ce que nous sommes, fiers de la chasse et surtout solidaires !

Vive la chasse !

